Grand format Enquête dans l'Eure. Pourquoi la méthanisation suscite-t-elle autant de craintes chez les riverains ?

actu.fr/normandie/rougemontiers_27497/enquete-dans-leure-pourquoi-tant-de-riverains-sopposent-ils-aux-projets-de-methanisation 54132274.html

La méthanisation est un procédé de valorisation des déchets qui séduit de plus en plus les exploitants agricoles. Mais elle suscite régulièrement l'opposition des riverains.



Les unités de méthanisation sont des installations qui sèment la colère dans de nombreuses communes de France. ©Adobe Stock

Par **Rédaction Pont-d'Audemer** Publié le 29 Sep 22 à 8:46

Dans toute la France, de nombreux projets de méthanisation suscitent la controverse et font face aux levées de boucliers d'associations de riverains. Dans le Roumois par exemple, depuis quelques années, deux méthaniseurs implantés à **Étreville (Eure)** et **Honguemare-Guenouville** sont dans le collimateur, accusés d'occasionner des nuisances récurrentes.

En juin dernier, des habitants de **Rougemontiers**, **Brestot** ou encore **Éturqueraye** ont créé une nouvelle association baptisée Roumois Environnement et Cadre de Vie (RECV). Elle s'oppose au **projet d'extension de la ferme de la Chapelle Brestot** implantée à Rougemontiers. L'entreprise, dirigée par **François et Ghislaine Delavoipière**, ainsi que leurs enfants, commercialise une variété de productions issues de leur exploitation (lait, viande, pommes de terre, volailles...).

À lire aussi

Val-d'Oise. Méthaniseur du Perchay : « Nous irons jusqu'au Conseil d'État s'il le faut » annoncent les opposants

Aujourd'hui, elle souhaite agrandir son élevage bovin en le faisant passer de 150 à 330 vaches laitières. Le projet prévoit la construction de logettes, de bâtiments de stockage pour la nourriture des animaux, ainsi qu'une grande fosse d'environ 5 000 m³ permettant de récupérer les effluents d'élevage. Le permis de construire a été accordé par la municipalité de Rougemontiers et les travaux sont en cours. Mais selon l'association RECV, derrière le projet d'extension de l'activité qui va considérablement augmenter les effluents d'élevage, les Delavoipière envisageraient à court ou moyen terme d'investir dans une **unité de méthanisation** qui permet de transformer les déchets organiques en biogaz.

Les exploitants ne l'avouent pas publiquement, mais en privé, nous savons qu'ils ont ce projet.

L'odeur de l'élevage gêne les riverains

Une quarantaine de maisons se situent à proximité de la ferme de la Chapelle Brestot. Aucun projet de méthaniseur n'est actuellement lancé. Mais les riverains se plaignent déjà des nuisances olfactives causées par l'activité agricole de la ferme. Avec l'extension du cheptel, ils craignent que la situation empire :

Des nuisances proviennent déjà de l'importante concentration, sur une faible surface, de plusieurs centaines de bêtes regroupées en logettes, d'ensilage de maïs et d'herbe produisant des jus insuffisamment évités ou nettoyés, et de deux fosses à lisier non couvertes

« En fonction du sens du vent, ces nuisances olfactives existent de tous les côtés de la ferme. De nombreux riverains peuvent en témoigner et font régulièrement des signalements auprès d'ATMO*. » Selon le secrétaire de l'association, l'agrandissement de l'exploitation risque d'augmenter les nuisances.

Un projet d'extension validé par l'État

Ce projet d'extension a été validé par la préfecture de l'Eure, qui l'a enregistré comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Dans un arrêté préfectoral datant du 14 mars 2022, la préfecture a adressé aux exploitants plusieurs prescriptions à prendre en compte. Concernant le risque de nuisances olfactives, il est écrit : « Afin de réduire les émissions d'odeurs et d'ammoniac, les fosses contenant du lisier sont couvertes par une couverture flottante (paille...) ou rigide. » L'épandage des effluents liquides doit être effectué « par enfouissement direct, par pendillards ou par un dispositif équivalent permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac. »

D'autres recommandations concernent le trafic de véhicules : « Des mesures de nature à améliorer substantiellement la sécurité routière à proximité du site, et notamment au niveau du carrefour de la Chapelle Brestot, doivent être mises en œuvre (sensibilisation des chauffeurs, signalisation d'un itinéraire adapté, chemin de contournement, zone refuge...). »

Commission de suivi

Pour les riverains, la bonne nouvelle, c'est la décision de la préfecture de créer une commission de suivi du site. Présidée par le préfet et composée de représentants de l'État, d'élus locaux, des riverains et des exploitants, elle devra se réunir une fois par an sur la ferme pour constater l'absence de nuisances et veiller au bon fonctionnement de l'activité. « C'était l'une de nos demandes », se réjouit Grégory Combalbert, avant de conclure :

Ce que nous demandons, c'est que l'activité de la ferme se développe dans le respect des riverains. Qu'on puisse vivre tous en toute harmonie.

Contactée par *l'Éveil de Pont-Audemer*, **Lucie Delavoipière**, l'une des gérantes de la ferme de la Chapelle Brestot, n'a pas caché son énervement lorsque nous avons évoqué avec elle un possible projet d'unité de méthanisation sur son exploitation :

Nous n'avons pas de projet de méthanisation. Nous agrandissons juste un bâtiment pour avoir plus de vaches et nous devons construire une fosse à lisier supplémentaire. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'agrandir l'exploitation. On ne peut plus vivre avec seulement 30 vaches comme autrefois.

La jeune exploitante n'a pas voulu s'étendre davantage sur les craintes exprimées par les riverains sur l'extension de l'activité et les risques de nuisances. « Ils nous ont fait perdre énormément de clients », dénonce-t-elle en faisant référence à cette « mauvaise publicité » qui égratigne l'image de l'exploitation.



Donatien Lavigne, dirigeant de la ferme de la Houssaye à Épaignes. ©Emma Grivotte

Une demande de permis de construire à Épaignes

En février 2022, la **Ferme de la Houssaye d'Épaignes** déposait une demande de permis de construire pour établir un méthaniseur dans son exploitation, afin de valoriser les déchets agricoles en gaz, en l'occurrence du méthane. Ce n'était pas à cause de la localisation du projet, « qui respectait les 200 mètres de distance réglementaire » des habitations.

À lire aussi

A Varades, le projet de méthanisation c'est non!

La Préfecture de l'Eure l'a refusée cet été, faute d'accès convenable pour les camions apportant les intrants ou enlevant le digestat pour l'utiliser comme engrais. La Ferme de la Houssaye souhaitait acquérir un bout de terrain de la zone d'activités de la Bellerie, appartenant à la Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge afin d'y aménager une voie, mais cela n'a pas eu lieu.

« C'est impossible car la zone d'activités n'est pas pour les entreprises agricoles » au niveau du PLU, explique la maire d'Épaignes, **Marie-Paule Leblanc**. « On espère trouver un accord », indique Donatien Lavigne de la Ferme de la Houssaye, pour ce chemin ou un autre.

On se dit que si notre projet n'a pas abouti, c'est peut-être parce que nous n'avons pas assez bien communiqué, suppose l'éleveur de volailles. Nous avons pourtant proposé aux élus des visites d'unités de méthanisation sur le terrain, fonctionnant dans les règles de l'art.

Trop proche du bourg pour la mairie

Le conseil municipal avait émis un avis défavorable à l'unité de méthanisation, la trouvant quand même trop proche du centre-bourg (400 mètres de l'école et 500 mètres de l'église).

Pour moi, la ferme n'est pas assez excentrée pour une telle unité. Je n'ai aucun doute sur l'utilité d'un méthaniseur pour la ferme, je reconnais le travail et le sérieux des agriculteurs, mais je ne suis pas convaincue qu'il n'y aura pas de nuisances.

L'élue trouve aussi le projet trop près de la Maison d'Accueil Spécialisée, accueillant des personnes en situation de handicap, et sous les vents dominants, avec la crainte d'odeurs. « Je suis allée voir un méthaniseur à Bernay, on nous a dit que parfois, il y avait des odeurs fortes, au moment de l'ensilage, et un fort bruit de moteur », ajoute la maire.

« Seule source de gaz en France »

Après l'avis défavorable des élus, ceux-ci ont pris part à une réunion avec les agriculteurs et la sous-préfète. « Nous avons présenté nos arguments respectifs, et la sous-préfète nous a demandé de trouver un terrain d'entente. Nous avons formé un groupe de travail mais nous n'avons pas trouvé d'autre emplacement », et ce malgré plusieurs entrevues.

Avec les événements récents concernant le prix du gaz et le besoin d'autonomie énergétique, Donatien Lavigne est encore plus convaincu de l'importance de la méthanisation :

Aujourd'hui, on pourrait chauffer la commune d'Épaignes. Ça fait peur à énormément de monde, mais c'est la seule source de gaz en France.

Le projet est loin d'être enterré. Dans les prochains mois, Donatien Lavigne et sa famille se concentreront sur la saison des canards et des foies gras. Mais ensuite, ils tenteront de trouver un chemin d'accès convenable, ou bien un autre terrain sur la commune d'Épaignes, pour le méthaniseur de la ferme.



Début 2021, les riverains du collectif Le bon'hair est dans le pré se mobilisaient pour s'opposer au projet de méthanisation à Fiquefleur ©L.D

La méthanisation ? « On s'aperçoit que ça se passe bien quand c'est loin des habitations. » Depuis presque deux ans, le collectif Le bon'hair est dans le pré se bat contre un projet d'unité de méthanisation à Fiquefleur-Équainville, près de Beuzeville. C'est la ferme des Monts Huglet, spécialisée dans l'élevage bovin, qui a lancé le projet. Mais pour les riverains du bon'hair est dans le pré, trop de choses ne vont pas. Insécurité, odeurs ou encore nuisances sonores liées au passage de camions... Autant d'éléments inquiétants pour le collectif.

Ce n'est pas « une parfumerie Nocibé »

Mais la partie la plus problématique pour eux, c'est l'emplacement de cette unité de méthanisation : « Elle pourrait se retrouver à moins de 200 mètres d'habitations. On ne peut pas nous dire qu'il n'y aura pas d'odeurs », déclare un membre du collectif. Pour étayer leurs propos, les militants expliquent avoir visité « une quinzaine de méthaniseurs » entre la Normandie et la Bretagne pour bien comprendre de quoi il s'agit. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'est pas « une parfumerie Nocibé ». Les riverains l'assurent :

La méthanisation, pourquoi pas. On n'est pas contre. On est contre l'emplacement des unités. Plus elles sont loin des habitations et plus ça se passe bien.

À leurs yeux, l'exploitation des Monts Huglet pourrait installer son unité à « au moins 500 mètres » de la maison la plus proche. Et si les militants sont si tatillons, c'est aussi parce qu'ils craignent les dérives ou l'agrandissement du méthaniseur dans les années qui suivront sa construction. Ils ont vu trop de mauvais exemples.

Aujourd'hui, Le bon'hair est dans le pré a déposé un recours au tribunal administratif de Rouen contre le permis de construire de l'exploitation. Ils espèrent, à minima, changer l'emplacement du méthaniseur.

« Pas intérêt à se mettre à dos les gens »

Pour **Frédéric Dupressoir**, l'un des deux exploitants de la ferme des Monts Huglet, il faut être patient. Il le sait, son projet va passer : « Quand on a tout fait correctement, en respectant les procédures, il n'y a pas de raisons que ça se passe mal. » Lui, regrette la vive opposition à son unité de méthanisation. Il l'explique par « le manque de connaissance en la matière » et la peur qu'ont pu susciter des unités mal gérées.

Les gros méthaniseurs font peur et les petits comme celui que l'on veut faire pâtissent de cette mauvaise image.

Pourtant, Frédéric Dupressoir assure avoir tenté de dialoguer avec les riverains. D'apaiser leurs craintes. Il leur a fait visiter une unité similaire à son projet. Il ne nie pas le risque d'odeurs mais se défend d'odeurs « plus fortes qu'avant ». Son unité utilisera seulement du fumier, du lisier ou des résidus céréaliers pour produire de l'engrais. Des produits déjà présents dans son exploitation et qui sont, forcément, déjà odorants.

Pour attester de sa bonne foi, Frédéric Dupressoir explique que son méthaniseur sera positionné à environ 200 mètres de chez lui. Il pâtirait donc des odeurs, tout comme ses voisins. Mais justement, lui fait tout pour que « ça se passe bien. On n'a pas intérêt à se mettre à dos les gens », poursuit-il. Il assure ne vouloir que d'un « petit » méthaniseur, qui lui permettrait d'offrir une seconde vie à tous les « effluents d'élevage » qui restent souvent inutilisés.

Ça nous permettrait d'éviter d'acheter entre 60 et 70 % d'engrais et de devenir presque autonomes pour la fertilisation de nos cultures, se défend l'éleveur.

Créée en février 2020, l'association des agriculteurs et méthaniseurs de France (AAMF) a pour mission d'accompagner les agriculteurs et exploitants qui ont choisi de se lancer dans un projet de méthanisation. Éleveur de vaches laitières à **Mesnil-en-Ouche**, Étienne Adeline est référent territorial de l'AAMF pour la Normandie. En 2013, le jeune exploitant, aujourd'hui âgé de 35 ans, a installé un méthaniseur sur son exploitation : « Cela a révolutionné ma vie », avoue ce fervent défenseur de la méthanisation agricole.

Lorsqu'il s'installe en 2008, Étienne Adeline est rapidement confronté à des difficultés financières avec la crise du lait qui frappe en 2009 les éleveurs. Le prix d'achat du lait aux producteurs est en chute libre. « J'avais 21 ans à l'époque. Pour m'en sortir, j'ai cru bon de

grossir mon élevage, mais c'était un jugement erroné de ma part. Après cinq ou six ans, j'ai compris qu'il fallait changer d'optique. »

En augmentant son élevage de vaches, Étienne Adeline est contraint d'investir dans des fosses à lisier supplémentaires pour stocker les effluents. Il se renseigne alors sur la méthanisation et décide de regrouper son exploitation à celle de son père, producteur de céréales. L'objectif : transformer les effluents d'élevage et les déchets végétaux produits par les cultures et transmis par des paysagistes, pour produire du biogaz transformé ensuite en électricité.

Je revends l'intégralité de la production électrique à EDF.

Selon l'éleveur, son activité de méthanisation présente de nombreux avantages financiers. À commencer par des sources d'économies : « On n'achète plus d'engrais chimiques. » Les déchets digérés par la méthanisation, appelés « digestat », sont épandus dans les champs comme fertilisants naturels, ce qui a permis à Étienne Adeline de convertir sa production de pommes en bio.

Avec la chaleur produite par le moteur du méthaniseur, on a construit un bâtiment de séchage. On sèche de la luzerne, du trèfle et du foin qui servent d'aliments complémentaires au maïs pour les vaches. Cela nous évite d'acheter du soja qui vient de l'autre bout du monde.

L'exploitant ajoute que ce réseau de chaleur permet également d'alimenter sa maison, celle de ses parents, ainsi que le château du Blanc Buisson situé à proximité de l'exploitation. « En tout, on a remplacé trois chaudières au fioul de 7 000 à 8 000 litres et une chaudière à gaz. » Pour Étienne Adeline, la méthanisation constitue une véritable sécurité financière.

Redorer l'image des méthaniseurs

Par son activité, le référent territorial de l'AAMF veut donner une image positive de la méthanisation :

80% des peurs sont dues à une méconnaissance. Je n'ai jamais refusé qu'on vienne visiter mon exploitation.

Concernant les nuisances olfactives dont se plaignent certains riverains résidant à proximité d'une unité de méthanisation, Étienne Adeline explique que les odeurs ne proviennent pas du méthaniseur, mais sont dues à des stocks de lisier laissés à l'air libre trop longtemps. La fermentation dégage alors de fortes odeurs. « Moi j'ai de moins en moins de lisier stocké à l'air libre. Le méthaniseur désodorise ensuite les effluents d'élevage. Les mauvaises odeurs deviennent du biogaz. Quand j'épands le digestat, on ne sent presque rien », affirme Étienne Adeline.

Avant la mise en route de son unité de méthanisation, l'exploitant indique avoir suivi une formation de biologie pour bien maîtriser son fonctionnement et savoir réagir en cas de problème.